

# ARCOHIPPEL

Journal du Forum Civique Européen

FRANCE / MIGRATIONS

## Le procès contre les 7 de Briançon

**Le 8 novembre 2018 s'est déroulé le procès dit des «3+4 de Briançon» devant le tribunal correctionnel de Gap (Hautes-Alpes). Les sept prévenu·es étaient poursuivies pour «aide à l'entrée sur le territoire français d'étrangers en situation irrégulière, le tout en bande organisée». La peine la plus haute encourue est de 10 ans d'emprisonnement et 750.000 euros d'amende.**

Nous étions trois personnes du FCE dans la salle d'audience pour suivre le procès pendant que d'autres membres de notre organisation participaient à la mobilisation autour du tribunal.

### Les faits

Les événements remontent au mois d'avril 2018. Le 21, une centaine d'activistes répondant à l'appel du groupuscule d'extrême droite «Génération identitaire», habillés en bleu et venant de plusieurs pays européens, organisaient la fermeture symbolique et médiatique du Col de l'Echelle, à la frontière italo-française. De plus, elles n'avaient pas lésiné sur les moyens en s'équipant de deux hélicoptères et de plusieurs drones. Par la suite, elles déclarèrent un peu partout qu'«aucun·e migrant·e n'avait réussi ce jour-là à rentrer clandestinement en France». Sur Twitter, elles se sont même vantées d'avoir arrêté et refoulé des réfugiés. Les néofascistes ont pu agir en toute tranquillité, sans être inquiétés, ni par la police ni par la gendarmerie. Le ministère de l'Intérieur français a minimisé l'action en la qualifiant de «gesticulation»

et le Procureur de Gap n'y a vu aucun délit passible d'une sanction.

Le jour suivant, en réaction à cette provocation de l'extrême droite, quelque 200 militant·es antifascistes marchaient de Clavière, localité frontalière du Piémont italien, vers Briançon, dans les Alpes françaises, en passant par le col de Montgenèvre.

Parmi les marcheur·euses se trouvaient environ vingt participant·es non-blanc·hes. Pour l'accusation, ces personnes seraient des migrant·es irrégulier·es. Les gendarmes mobilisés en catastrophe n'ont pas réussi à stopper le cortège qui a finalement atteint la ville de Briançon. C'est à ce moment-là que la police locale est entrée en action, en arrêtant au hasard et arbitrairement trois manifestant·es en tant que

«meneur·euses». Elles ont été placées en détention provisoire durant onze jours et transférées, comme des grand·es criminel·les, de Briançon, en passant par Gap, à la prison tristement célèbre des «Baumettes» à Marseille. Il s'agit de deux Suisses et d'une Italienne: Théo Buckmaster (24 ans), Bastien Stauffer (26 ans) et Eleonora Laterza (27 ans), surnommées les «Trois de Briançon» par la presse. Après leur libération, leur liberté de mouvement fut sévèrement limitée (assignation à résidence de plus de 25 jours) pour soi-disant empêcher toute tentative de «disparition».

### Victoire devant la cour constitutionnelle

En mai 2018, le tribunal correctionnel de Gap levait cette mesure et le procès fut repoussé. En effet, le tribunal voulait attendre la décision, alors en suspens, de la cour constitutionnelle concernant ce que l'on nomme communément le «délict de solidarité», c'est-à-dire l'aide au séjour de migrant·es entrées dans le pays de manière irrégulière. A l'issue d'un procès le concernant, Cédric Herrou, paysan de la vallée de la Roya dans les environs de Nice, et son avocat avaient fait appel auprès de la cour constitutionnelle. Le verdict du 6 juillet 2018 avait fait beaucoup de bruit: Cédric Herrou était reconnu innocent et pouvait faire reposer ses actes sur le principe de «fra-

ternité». C'est ainsi que fut aboli le délit de solidarité. Quiconque à l'avenir aidera, pour des raisons humanitaires, des étranger·es en danger, même s'ils se trouvent en situation irrégulière en France, ne pourra être pénalisé. Ce jugement représente une victoire considérable pour les nombreuses personnes qui prennent en charge et hébergent des réfugiés errant sur les routes de migration entre Vintimille et Nice.

Mais l'aide au franchissement illégal de la frontière reste répréhensible, même si elle est motivée par des raisons humanitaires. Après la fermeture de fait de la frontière Sud entre l'Italie et la France, la route migratoire s'est déplacée plus au Nord dans les Alpes franco-italiennes où, pour atteindre la France, les réfugiés prennent des risques accrus. Un mouvement de solidarité traversant presque toutes les couches sociales de la population a vu le jour dans les Alpes. A Briançon, plusieurs lieux d'accueil et d'intégration pour les nouveaux arrivés ont été mis en place avec le soutien du

Europäisches BürgerInnen Forum, 4001 Basel  
AZB 4001 Basel

Comme vous l'avez sans doute remarqué, nous offrons régulièrement à nos lecteurs et nos lectrices des articles qui montrent une situation sous des éclairages différents, voire contradictoires. Nous choisissons de parier sur leur intelligence pour se faire leur propre opinion. Seuls les articles signés Forum Civique Européen sont l'écho d'une position commune à l'Association.

La Rédaction



Cipriano Gianni

maire et du conseil municipal; des initiatives privées ont également vu le jour.

### De nouvelles plaintes

Le 17 juillet dernier, il y a eu de nouvelles arrestations liées à la marche à travers la frontière de Clavière à Briançon du 22 avril. Quatre habitant·es de Briançon ont été inculpé·es au même titre que les Suisses Théo, Bastien et l'Italienne Eleonora: Mathieu Burellier (35 ans), Benoît Ducos (49 ans), Lisa Malapert (22 ans) et Jean-Luc Jalmain (52 ans).

Pourquoi trois mois plus tard? Peut-être parce que l'autorité chargée de l'enquête devait constater que les trois premier·es, étranger·es, n'offraient pas assez de matière, ni pour une accusation solide, ni pour une condamnation correspondante. Mais aussi car il y a eu des réactions de protestation très vives au niveau international. Ou alors pour montrer qu'elle ne voulait pas seulement pénaliser deux Suisses et une Italienne, mais aussi des gens du cru ayant participé à la marche, dont deux au moins s'étaient fait remarquer comme «activistes militant·es».

Pour Mathieu Burellier, s'ajoute l'accusation de «rébellion» car, alors qu'il était assis à la terrasse d'un café avec des amis, suite à la manifestation de ce fameux 22 avril, il se serait défendu activement contre son arrestation par la police. Il affirme au contraire avoir été tiré de sa chaise sans opposer de résistance et maltraité par les policiers, ce qui a été confirmé par plusieurs témoins. Après une échauffourée entre des amis qui avaient alors accouru et la police, il fut libéré et put disparaître pro-

visoirement. Les policiers ont porté plainte et plusieurs d'entre eux réclament une compensation financière pour de prétendues blessures. Lors du procès du 8 novembre, dont il va être rendu compte dans le détail un peu plus loin, ces derniers ont tous raconté la même version des faits, toujours en regardant en direction du commandant de police présent là afin de ne pas le contredire: Mathieu se serait défendu avec les pieds et les mains et aurait blessé des policiers et lors de sa libération, un peu plus tard, un policier aurait été touché à la tête par un projectile. Le tribunal devra se faire un avis sur des déclarations contre d'autres déclarations, comme souvent dans ce genre de situation, la parole des policiers a peu de chance d'être remise en cause.

### Le procès commence

Le 8 novembre 2018, à 8h30, commence le procès contre les «3+4 de Briançon» devant le tribunal correctionnel de Gap, chef-lieu du département des Hautes-Alpes. Devant le palais de justice, la police filtre les personnes désireuses d'entrer dans l'édifice et dans les rues adjacentes, sont stationnés au moins une douzaine de fourgons de police. La salle d'audience est pleine à craquer avec une soixantaine de spectateur·trices, plus des journalistes. Sur la place, devant le palais de justice, se rallient petit à petit jusqu'à un millier de personnes, dans une ambiance de colère. Une cinquantaine d'associations politiques et humanitaires sont présentes, des stands de nourriture ont été installés, des banderoles tendues, comme celle-ci: «Faisons le procès des frontières, pas celui de la solidarité!».

Ceci était aussi le crédo des prévenu·es et de leurs avocat·es dans la salle d'audience. Six inculpé·es sont là; l'Italienne est absente mais représentée par son avocat. Le premier témoin de la défense est convoqué à la barre: il s'agit d'un médecin à la retraite de Briançon qui a soigné plusieurs migrant·es arrivés dans la région et qui a souvent réussi à sauver *in extremis* «une main ou un pied à moitié gelés». Il explique que sans l'aide des prévenu·es, davantage de migrant·es seraient mort·es en montagne, comme c'est arrivé aux trois personnes qu'on a retrouvées mortes ces derniers mois. Plusieurs des accusé·es auraient sauvé des personnes de la neige et les lui auraient amenées. Il exprime ne pas comprendre pourquoi ces jeunes gens doivent comparaître devant la justice et non pas les activistes racistes de «Génération identitaire». Le témoin raconte que les néofacistes étaient

présents des journées entières dans la région, qu'elles ont menacé les migrant·es et leurs soutiens sans être importunés.

### Contre la militarisation des frontières

Bien que le procureur et la juge aient toujours essayé de revenir sur la marche du 22 avril et sur le franchissement de la frontière de migrant·es présumé·es irrégulier·es présent·es dans le cortège de cette marche et en soi-disant bande organisée, les témoins et les prévenu·es ont réussi à expliquer les motivations de leurs agissements. «Par cette manifestation, nous voulions exprimer nos idéaux et notre mécontentement. Ça n'a rien à voir avec une action en bande organisée.

Toutes les participant·es l'étaient à titre volontaire», déclare Théo Buckmaster, un des prévenus. La Française Lisa Malapert complète: «Je n'avais ni l'idée de franchir la frontière, ni l'intention d'inciter des personnes en situation irrégulière à le faire. Mon intention était de manifester contre les identitaires et la violence policière». Toutes ont dit avoir agi spontanément, en improvisant et dans un contexte précis: contre l'incapacité de l'Etat d'empêcher et de poursuivre les dangereux identitaires et contre la militarisation des frontières qui fait courir aux migrant·es d'énormes risques pouvant mener jusqu'à la mort. Plusieurs déclarations laissent entendre que finalement l'Etat français, en renvoyant systématiquement les demandeur·euses d'asile, agit illégalement. Les témoins et les prévenu·es évoquent des menaces, des sévices et de véritables chasses aux migrant·es de la part de la police aux frontières qui mettent leur vie en danger. Ce n'est un secret pour personne que les garde-frontières ont parfois été soutenus par les identitaires lorsqu'ils étaient dans la région. Il apparaît au grand jour que les procédés brutaux de la police ne sont pas des bavures mais ont lieu systématiquement. La question s'impose de savoir jusqu'à quel point les comportements de celle-ci sont couverts en haut lieu, voire souhaités.

### Où sont les preuves?

Les preuves contre les prévenu·es antifascistes figurant dans le dossier sont bien minces. Les vidéos sur la marche du 22 avril



Photo Ute Mueller, Frontière en Hiver

visionnées dans la salle d'audience apportent la preuve de leur présence et montrent un groupe de marcheur·euses à la peau foncée au sein de la foule. La présidente du tribunal arrête alors le film sur une image et s'adresse au groupe avec ces mots: «Alors, il est là, le troupeau!» en précisant que cette expression ne se veut pas diffamatoire. Les vidéos sont de très mauvaise qualité, de sorte que les prétendues migrant·es irrégulier·es sont difficilement reconnaissables. On voit les gendarmes reculer devant les marcheur·euses sans que les manifestant·es n'aient fait usage de violences. L'interprétation d'une scène enregistrée sur le téléphone portable réquisitionné de Mathieu Burellier fut un «moment fort» des projections. On y voit Mathieu perché sur un arbre pour échapper aux gendarmes, deux heures durant, jusqu'à ce que finalement ces derniers abandonnent. On n'y voit qu'un enchevêtrement de branches et une prise de vue de paysage à l'envers. On entend Mathieu crier qu'il ne descendra pas car les policiers ont déjà essayé une fois de le tuer. Effectivement, il y a un peu plus d'un an, un policier l'a heurté avec une voiture. Le deuxième téléphone portable, portant un autocollant «legal Team», que Mathieu portait sur lui a dû d'abord être envoyé au décodage. Selon le procureur, il a fallu trois mois aux spécialistes pour décoder le téléphone et là, quelle déception!: «rien!» Il n'y avait sur ce portable que quelques numéros de téléphones insignifiants. Mathieu répond qu'il ne savait de toute façon pas

## Archipel

Mensuel bilingue (F/D)  
édité par le  
Forum Civique Européen

Décembre 2018 - No 276

Prix du N°: 4 euros/7FrS  
Abonnement annuel: 40 euros/60FrS  
Commission paritaire N° AS 75136  
ISSN 1247-8490

Directrices de Publication:  
Joëlle Meunier, Constanze Warta  
Imprimerie: Ropress, CH-8048 Zürich

Forum Civique Européen  
Association loi de 1901  
www.forumcivique.org

**France:**  
St Hippolyte, F-04300 Limans  
Tél: 33 (0)4 92 73 05 98  
fce\_archipel@orange.fr

**Suisse:**  
Boîte Postale 1848 CH-4001 Bâle  
Tél: 41 (0)61 262 01 11  
ch@forumcivique.org

**Autriche:**  
Lobnig 16  
A-9135 Eisenkappel/ •elezna Kapla  
Tél.: 43 (0)42 38/87 05  
austria@civic-forum.org

**Allemagne:**  
Ulenkrug, Dorfstr. 68  
D-17159 Stubbendorf  
Tél: 49 (0) 39959 23881  
ulenkrug@t-online.de

**Ukraine:**  
vul. Borkanyuka 95  
UA-90440 Nijné Sélichthché, Zakarpatia  
ua@forumcivique.org

manier cet appareil et qu'il ne s'en est pas servi. Selon la juge, deux migrant-es présent-es à la marche auraient déclaré par écrit que les accusé-es leur auraient promis de franchir la frontière vers la France avec la marche. Ceci serait évidemment une preuve sérieuse pour l'accusation. Cependant, il s'est avéré rapidement qu'il y a eu confusion de noms et qu'en fait il ne s'agissait pas de deux migrant-es mais d'un seul dont l'identité reste floue.

### Un marathon à l'issue incertaine

Durant tous les débats, le procureur est resté relativement sur la défensive. Il a répété plusieurs fois qu'il avait également lancé une enquête judiciaire contre les identitaires. De fait, le ministère de l'Intérieur avait entre-temps invité les procureurs de France à enquêter sur les actions des identitaires. Mais dans son réquisitoire final, le procureur n'a pas hésité à employer les grands moyens en demandant où cela nous mènerait si tout le monde se faisait justice soi-même? C'était mettre au même niveau les pro-réfugié-es et les identitaires. «Si on laissait faire, on tomberait rapidement dans une guerre civile!» Mais au fond, il ne critiquait pas les identitaires

mais bel et bien les antifascistes qui avaient réagi en manifestant contre les néofascistes et qui auraient enfreint la loi.

Il a tout de même retiré l'accusation d'«*agissements en bande organisée*». Finalement il réclame 12 mois de prison pour les activistes français Mathieu Burellier et Jean-Luc Jalmain dont 8 avec sursis et 4 fermes, car ils ont des antécédents judiciaires et 6 mois avec sursis pour chacun-e des cinq autres. Quant aux avocats de la défense, illes demandent la relaxe. L'audience publique a été un vrai marathon; elle a duré, courtes pauses comprises, 17 heures. Commencée à 8h30, elle s'est terminée à 1h30 du jour suivant. L'épuisement pouvait se lire sur tous les visages. Le délibéré est annoncé pour le 13 décembre 2018. Le jour du procès, le temps était doux avec une petite pluie fine: un jour d'automne qui ne laisse pas présager de l'hiver. Mais quand la sentence tombera, il se peut bien que les montagnes soient enneigées et que le martyr des réfugié-es à la frontière continue. Il serait souhaitable que le tribunal trouve au moins le courage de relaxer les personnes qui leur viennent en aide.

Michael Rössler, Membre du Forum Civique Européen

### Bienfaits et limites de la légalité

Dans l'idéal grec de la cité, la soumission librement consentie de tous à la loi est essentielle et la liberté s'exerce donc dans le respect de la loi, et non contre elle. Cet idéal a imprégné l'idée moderne de la démocratie, fondée sur le principe du contrat social: une base légale du vivre ensemble, fixée d'un commun accord, renforce la cohésion sociale et la confiance réciproque. Dans ce sens, la légalité est un *bienfait*. Celles et ceux qui ont vécu sous une dictature ou dans un régime de corruption le savent tout particulièrement. Le fait de pouvoir vivre dans des Etats démocratiques de droit mérite donc toute notre reconnaissance.

Mais il faut également souligner les *limites* de la légalité. Lorsque Jean-Jacques Rousseau, dans son traité *Du contrat social*, a posé que la volonté générale ne pouvait jamais se tromper, il s'est trompé. Dans les processus démocratiques des débats parlementaires et des votations populaires, l'élaboration et l'application des lois fait l'objet de jeux de pouvoir complexes, et les lois s'avèrent faibles, maniables, se pliant à divers intérêts.

Ainsi la loi suisse sur l'asile, instaurée en 1979, a subi une bonne trentaine de révisions partielles ou totales (il paraît qu'aucune autre loi suisse n'a été révisée autant de fois en aussi peu de temps!). Sous des influences diverses, tant des partis que de la population, elle est devenue, sur bien des points, une loi d'exception.

### Un modèle dur... ce qui est légal est aussi légitime

Dans le sens de la sentence citée au début, un modèle – que l'on rencontre assez souvent – consiste à dire que la légalité, telle qu'elle est donnée dans le système de lois en vigueur, définit aussi la légitimité. Une telle position, qu'on peut appeler positivisme juridique, ne permet pas d'invoquer une autre dimension, qui serait au-delà de la légalité.

La loi se ferme sur elle-même, si bien qu'il est d'emblée déloyal de vouloir évaluer la légitimité de ce qui est fixé comme légal. N'est pleinement loyal que celui qui ne conteste jamais la légitimité de la légalité.

Dans la société civile, une telle fermeture génère la peur de mettre en cause la loi et cela alimente la tendance au désengagement, à la passivité dans des situations où la loi produit de l'injustice. Cette passivité peut se justifier en invoquant une confiance relativement naïve dans les autorités et les lois

(un discours assez répandu par exemple dans les directions des Eglises!).

### Un modèle ouvert ... ce qui est légal n'est pas de ce fait même légitime

Comme d'autres philosophes du droit, John Rawls<sup>2</sup>, dont je m'inspire ici, souligne qu'un système de droit n'est toujours que *presque juste*. Il est construit en niveaux hiérarchisés: une constitution est traduite en un corpus de lois qui, à son tour, conduira à des applications qui justifieront des décisions concrètes. Or, entre ces niveaux, des écarts sont toujours possibles: une loi peut comporter un élément anticonstitutionnel et une décision peut s'écarter de ce qui est fixé légalement...

Cela pose de manière radicale le problème de la légitimité et pour le traiter, il est nécessaire de remonter à un niveau supérieur. Il n'en va pas seulement de sentiments ou de convictions religieuses ou idéologiques. Il s'agit des principes fondamentaux qui lient l'Etat de droit dans sa mise en forme concrète, à savoir les normes de droit et d'éthique fixées dans des déclarations et des conventions reconnues comme contraignantes et non négociables. Parce que cette position oppose parfois philosophiquement le droit naturel au droit positif, on peut parler d'un *jus-naturalisme*.

Dans ce modèle, les principes fondamentaux constituent une *instance critique* permettant d'évaluer la légitimité de la constitution, des lois et de leurs applications, et il n'est pas d'emblée déloyal de faire cette évaluation critique. Au contraire, il est justement loyal de rappeler à l'Etat de droit ses principes de droit et d'éthique lorsqu'il s'en écarte dans son système juridique. En matière d'asile, il n'est pas déloyal, mais très loyal de dénoncer l'application des accords de Dublin quand celle-ci viole la convention européenne des droits humains et la convention internationale des droits de l'enfant<sup>3</sup>.

## QUESTIONS D'HIER ET DE DEMAIN

# Tension entre légalité et légitimité, un défi salutaire

**«La loi, c'est la loi!». Qui n'a pas déjà entendu cette sentence, tombant comme un couperet? Mais qu'en est-il exactement de cette affirmation massive? La loi peut-elle vraiment ainsi se clore sur elle-même et se poser comme une instance ultime? Les lignes qui suivent tentent de répondre à ces questions.**

Elles me conduisent à aborder le thème de la légalité et de la légitimité, en m'aventurant – imprudemment, peut-être! – dans le domaine de la théorie du droit. Ce sujet complexe a déjà été abondamment traité, sous divers angles et dans différents champs<sup>1</sup>. Dans ce bref article, je me contenterai de l'aborder sous l'angle du rapport entre société civile et système de lois dans le contexte de la politique d'asile.

Pour préciser mon propos, j'adopte une approche pragmatique. Dans la tension qui nous occupe, trois adjectifs sont mis en jeu: «légal», «légitime» et «loyal».

Tous les trois ont leur origine étymologique dans le latin *lex*, «loi», avec des connotations diverses. Est légal ce qui relève de la loi, ce qui est prescrit par elle. En posant la question de la légitimité, on prend distance et on évalue le bien-fondé de ce qui est légal, en se demandant au nom de quoi l'exigence est posée. La loyauté concerne l'attitude, l'esprit dans lequel je me comporte à l'égard de la loi. Partant de ces définitions rudimentaires, je formule ainsi la question qui m'occupe dans la suite: est-il loyal de se demander si ce qui est légal est toujours aussi légitime?

1. A titre d'exemples: Josiane Boulad-Ayoub (éd.), *Souveraineté en crise*, Québec, L'Harmattan/Presses de l'Université Laval, 2003, surtout p. 71-80; Milena Mateva, *Légitimité et légalité. Considérations sur la loi et la justice* à l'image de deux grands procès politiques, thèse de doctorat, Neuchâtel, Université de Neuchâtel, 2006; Bjarne Melkevik, *Habermas, légalité et légitimité*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2012; on trouve également une réflexion détaillée sur cette question dans les articles «Légalité» et «Légitimité» de l'*Encyclopaedia universalis*.

2. John Rawls, *Théorie de la justice (A Theory of Justice)*, 1971, traduction française de C. Audard, Paris, Seuil, 1987.

3. Différentes pétitions, munies de milliers de signatures, ont tenté récemment d'ébranler la cécité legaliste de la Confédération et des cantons sur ce point.

Dans ce modèle ouvert, la tension entre légalité et légitimité constitue un défi salutaire, parce qu'elle oblige à un examen incessant de l'Etat de droit. Signalons en passant qu'une initiative, sur laquelle le peuple suisse devra se prononcer bientôt, intitulée «Le droit suisse plutôt que des juges étrangers», vise à enrayer cet examen en prônant la priorité du droit suisse sur les conventions internationales.

### La vigilance comme loyauté critique

L'abstentionnisme parmi les citoyennes et citoyens est aujourd'hui répandu. Les arguments sont variés: on invoque la lassitude, l'impuissance, la complexité des dossiers ou encore le poids relatif de sa voix, ... La possibilité de faire l'évaluation critique de la légitimité dans les processus démocratiques de l'Etat de droit pourrait constituer un remède. Elle contient, en effet, un appel mobilisateur à exercer une vigilance constante. Il est de la responsabilité de chaque citoyenne et citoyen d'exercer cette loyauté critique. Laisser faire par lassitude est déloyal. En revanche, l'effort d'assumer la tension entre légalité et légitimité est hautement loyal. Il relève du courage civique<sup>4</sup>, qui vient s'opposer à un respect peureux de la légalité. Cela aura pour effet de renforcer la solidarité et la compassion dans la société civile, de pousser les citoyennes et citoyens à s'engager pour les personnes injustement traitées, par manque de solidarité et de compassion de la part de l'Etat précisément<sup>5</sup>.

### Un espace pour la désobéissance civile

Comme l'a montré en détail John Rawls, lorsqu'on peut estimer raisonnablement avoir épuisé tous les moyens légaux de protestation, le modèle ouvert que nous venons de décrire comporte également la possibilité d'une interpellation de l'Etat de droit par la désobéissance civile<sup>6</sup>. Différents autres penseurs se sont engagés sur cette voie, comme le montre un recueil de textes allemand paru récemment, qui va de Henry David Thoreau au mouvement Occupy, en passant par Mahatma Gandhi et Martin Luther King, mais aussi Hannah Arendt et Jürgen Habermas<sup>7</sup>.

Sous diverses formes, la désobéissance civile consiste à accomplir publiquement et de manière non violente un acte illégal, visant à protester contre une violation intolérable des principes fondamentaux. Elle revendique une légitimité contre la légalité en témoignant momentanément contre l'Etat de droit du souci qui devrait être fondamentalement celui de ce

dernier. Elle accomplit ainsi, sous une forme extrême, en dernier argument (*ultima ratio*), l'exercice de la loyauté critique.

En matière d'asile, une forme possible de désobéissance civile pour les Eglises est celle qui consiste à héberger des requérantes et requérants d'asile que des décisions des instances de l'Etat menacent dans leur intégrité physique ou psychique. Il n'y a plus de base légale pour une telle pratique depuis les temps modernes, mais elle peut revendiquer une légitimité éthique, au nom des conventions internationales de protection des droits des réfugiés<sup>8</sup>.

### L'héritage d'Augias à son fils

Au terme de sa pièce *Hercule et les écuries d'Augias*, après l'échec d'Hercule, empêché de nettoyer la Suisse de son fumier par les nombreuses commissions et sous-commissions, Dürrenmatt donne la parole à Augias qui montre à son fils le jardin secret dans lequel il a transformé le fumier en humus. Cette tâche, il la confie à son fils en les termes suivants:

«L'époque est dure, quand on ne peut faire que si peu de chose pour le monde, mais ce peu au moins, nous devons le faire: ce qui incombe à chacun.[...] Que ce jardin t'appartienne. Ne le refuse pas. Sois désormais comme lui: une difformité transformée. Porte désormais des fruits. Prends le ris-

que de vivre maintenant et de vivre ici, au cœur de ce pays difforme, de désolation. Non pas comme un satisfait, mais comme un insatisfait, qui transmet son insatisfaction et qui par là transforme les choses avec le temps. Voilà l'action héroïque que je t'impose, mon fils, le travail d'Hercule que j'aimerais déposer sur tes épaules.»<sup>9</sup>

Pierre Bühler

Théologien

Article paru dans

*Vivre ensemble* n°168/juin 2018

4. Greenpeace a publié l'année passée un numéro de son bulletin *Greenpeace Member* (2017/N 4) intitulé «Le courage civique», concrétisé dans des enjeux écologiques.

5. Les accords de Dublin connaissent une «clause de souveraineté» qui permet à un Etat de renoncer au transfert d'une requérante ou d'un requérant d'asile vers le pays de premier accueil et de traiter lui-même sa demande d'asile, «notamment pour des motifs humanitaires et de compassion» (art. 17). Comme le rappelle un article de la revue *Vivre ensemble*, dans les milliers de «cas Dublin» traités ces dernières années, la Suisse n'a que très rarement appliqué cette clause de souveraineté.

6. Cf. *op. cit.* (note 2), §§ 55-59, p. 403-431.

7. Andreas Braune (éd.), *Ziviler Ungehorsam. Texte von Thoreau bis Occupy*, Stuttgart, Reclam, 2017. Cf. aussi Simone Zurbuchen, «Droits humains et désobéissance civile.

Réflexions philosophiques sur les Eglises comme lieux d'asile», *Revue de théologie et de philosophie*, vol. 149 (2017), p. 355-364.

8. Sur ce point, cf. Muriel Beck Kadima/Jean-Claude Huot (éd.), *Eglises, terres d'asile. Les chrétiens aux côtés des réfugiés*, Berner Genève, Institut d'éthique sociale de la FEPS/Labor et Fides, 1996.

9. Friedrich Dürrenmatt, *Werkausgabe in siebenunddreissig Bänden*, Zurich, Diogenes, 1998, tome 8, p. 116 (traduction française P. Bühler).

## COLOMBIE / SEMENCES

# Les semences, germes d'une paix véritable

**En 2013 et 2014, dans le cadre de la campagne européenne «Semences en Résistance», nous<sup>1</sup> avons parcouru six pays européens, France, Belgique, Autriche, Pays-Bas, Allemagne et Suisse, dans le but de faire connaître les conséquences catastrophiques de l'application de certaines lois sur l'économie paysanne (entre autres, la destruction de plus de 4000 tonnes de semences).**

«... Pero no olvides, que de acuerdo a las semillas, así serán los frutos que recogerás»

«... mais n'oublie pas, que selon les graines que tu plantes, ainsi seront les fruits que tu ramasseras». Chanson Siembra.

Rubén Blades

### Les premières graines

Ces lois ont été imposées comme conditions de différents traités de libre-échange signés entre la Colombie, certains pays d'Europe,

les Etats-Unis,... Au même moment, le Parlement européen discutait des lois du même ordre afin qu'elles soient appliquées au sein de l'Union européenne.

Cette campagne a porté ses fruits: les propositions de lois ont finalement été rejetées dans l'Union européenne; la mise en place du Tribunal contre Monsanto à la Haye en 2016 est aussi le fruit d'une graine d'indignation semée dans le cœur d'un collaborateur du Forum Civique Européen durant cette

tournée, qui s'est transformée en proposition d'une action concrète pour stopper les crimes de la multinationale Monsanto<sup>2</sup>. Suite à ce Tribunal, plusieurs actions légales ont pu avoir lieu dans les différents pays participants.

De la même manière, notre campagne a contribué à créer des liens directs entre le RGSV et d'autres personnes, des organisations d'Amérique latine et des pays visités en Europe. Comme résultat concret, l'association «Les Pieds dans la Terre» est née en France en 2014, avec l'intention d'être un pont, un lien direct, entre ces personnes et organisations amies. Depuis, l'association a favorisé plusieurs échanges formels et informels de différentes formes: visites, stages, travaux de fin d'études, ateliers,... ainsi qu'un soutien financier pour certaines activités du RGSV comme les rencontres des semences, des actions politiques et la réalisation des tests de dépistage de contamination OGM de certaines variétés de maïs. Cela a permis notamment, entre autres, des partages de connaissances, d'expériences et de savoir-faire dans le cadre de l'agro-écologie et des semences, mais aussi, et c'est sûrement l'aspect le plus important parmi tous, de renforcer des liens d'amitié.

En Suisse, ces échanges ont abouti à la création de l'association du même nom à Genève en 2017, se donnant comme priorité le soutien du RGSV dans la création de Territoires Libres d'OGM et dans la production de semences propres en Colombie.

### Tournée en septembre 2018

Au cours du mois de septembre, avec le soutien du Forum Civique Européen et de l'association suisse «Les Pieds dans la Terre», j'ai eu l'opportunité d'expliquer, lors de différentes rencontres publiques, les enjeux des semences en Colombie dans le contexte actuel. Un contexte complexe, difficile à expliquer (à vivre aussi pour certaines plus exposées aux risques), et qui pourrait faire l'objet d'un autre article. Simplement je veux redire ici ce que j'ai répété pendant la tournée: on ne peut pas parler du travail que nous faisons par rapport aux semences en Colombie sans expliquer

1. Nous étions trois paysannes colombiennes, membres du Réseau des Gardiens de Semences de Vie – RGSV. Créé en 2000 en Colombie, le RGSV travaille pour la récupération et la production des semences, des aliments et des savoir-faire qui sont en train de disparaître de la culture colombienne. Actuellement, il compte plus de 400 membres, réunis en 18 centres de semences, répartis dans 6 départements. En 2015, le réseau a découvert que des OGM contaminaient des variétés locales de maïs et s'est lancé dans la promotion de création de territoires libres d'OGM.

2. Ecocide. Les Multinationales inculpées. Tribunal international Monsanto, La Haye 2016. Forum Civique Européen. Pages 12-13.

qu'il s'agit du pays au monde comportant le plus de réfugiés internes<sup>3</sup>. De plus, actuellement, des leaders sociaux des luttes contre des projets extractivistes, des grandes entreprises nationales et internationales détruisent notre environnement et appauvrissent encore plus la population, sont systématiquement assassiné·es.

En nous appuyant sur un beau court-métrage réalisé par des bénévoles de notre groupe du Cauca<sup>4</sup>, nous avons montré et parlé de notre travail. A Lausanne, avec le soutien de Piment Glacé au complexe Pôle Sud, notre exposé était davantage centré sur la situation politique en Colombie, avec l'arrivée du nouveau président de droite et les conséquences difficiles pour notre travail. A Genève, la rencontre Alternatiba était une belle opportunité d'échanger directement avec le public, pour sensibiliser autour de la consommation d'OGM et les implications que les actes en Suisse peuvent entraîner dans la paysannerie colombienne. Lors d'une conférence à l'Hepia, notre discours était plus centré sur les dangers des OGM, sur les semences et l'économie paysanne et sur la stratégie que nous avons adoptée pour tenter de nous protéger, avec la réalisation des tests de dépistage sur les maïs pour déterminer la contamination OGM. Ces tests sont devenus, pour nous, des outils de sensibilisation et de promotion pour la création de territoires libres d'OGM.

Nous en avons profité pour inviter étudiant·es et professeur·es à rapprocher la recherche agronomique universitaire de notre réalité, pour faire des recherches universitaires depuis le point de vue de la petite paysannerie colombienne, avec un contexte culturel, politique et économique très différent et éloigné de la Suisse.

Spontanément, avec le soutien d'am·ies en Espagne qui font par-

tie des groupes de production agricole autogérés, j'ai pu raconter tout ceci également à Madrid et à Perales de Tajuña. Ainsi qu'en France, comme je le fais chaque année, dans la coopérative Longo maï et lors d'une participation incontournable sur les ondes de Radio Zinzine.

En plus de tout le travail que les groupes réalisent quotidiennement dans chaque région, surtout dans la production, la reproduction, le partage, la vente et la promotion de semences natives et de l'agro-écologie, un petit succès nous rend particulièrement fièr·es.

### San Lorenzo, Territoire Libre d'OGM

San Lorenzo est une petite municipalité du département de Nariño, au sud de la Colombie, d'une population de 20.000 habitants. En mars 2018, la ville a atteint un certain niveau de célébrité dans les médias nationaux grâce à une déclaration étonnante pour la Colombie: une initiative populaire a abouti à la déclaration de la municipalité comme territoire libre d'OGM. Depuis une initiative du groupe du RGSV en 2012, plusieurs gardien·nes de semences se sont entêté·es dans la protection des semences natives pour laquelle il est nécessaire de donner certaines garanties par rapport aux OGM sur le territoire. Plus de 1300 signatures ont appuyé cette sollicitation au maire et au conseil municipal qui ont – heureusement – accepté à leur tour de soutenir eux-mêmes l'initiative.

Cette petite graine apportée au processus de protection des semences en Colombie, vraiment petite par rapport à la taille de la Colombie, est curieusement devenue visible et gênante pour la grande confédération colombienne des semences Acosemillas<sup>5</sup> qui nous surveille.

### De nouvelles lois pour une autre agriculture

La création du Réseau National d'Agriculture Familiale (RENAF) est un grand succès, partagé avec d'autres mouvements. Le RGSV a également participé à ce réseau plus large, qui a réussi à négocier avec le ministère de l'Agriculture une nouvelle résolution (Resolución MADR 464/décembre 2017) pour donner un statut différent à l'agriculture familiale et paysanne. Ceci dans le but de permettre aux paysan·nes de produire et commercialiser leurs productions (y compris les semences paysannes) dans un cadre législatif différent des lois dérivées des traités de libre-échange, qui privilégie la vision agro-écologique, les échanges en circuit court, le rapprochement urbain-rural et la liberté des semences.

Cela a aussi provoqué une accusation de la part d'Acosemillas, selon laquelle nous voudrions restreindre l'accès des agriculteur·es aux nouvelles technologies, au marché libre si le réseau Acosemillas n'a pas la possibilité de vendre des OGM dans certains territoires. Ils nous reprochent en outre de vouloir empêcher la libre recherche scientifique, les petits paysan·nes voulant s'approprier des matériaux végétaux, ce qui bloque le développement de nouvelles technologies.

### La suite...

Comme toujours, on continue... Nous souhaitons continuer la promotion de territoires libres d'OGM. Pour cela, nous avons besoin de tester nos variétés de maïs et de divulguer les résultats à un public

le plus large possible. Nous invitons les universités autour de nous et de l'autre côté de l'océan à le faire. Nous avons toujours comme défi d'augmenter la production des semences vivantes et reproductibles pour partager consciemment leur utilisation avec ceux qui le souhaitent. Nous nous donnons comme défi encore plus difficile de faire face à Acosemillas et à ses accusations qui, pour l'instant, n'ont pas eu de conséquence juridique ou législative définitive en leur faveur. Mais, comme toujours, nous devons continuer dans un contexte politique très compliqué (les accords de paix qui se transforment et dérivent sans savoir à quoi cela va aboutir, auquel s'ajoute le contexte de violences ciblées sur les leaders sociaux et environnementaux) qui nous fait devenir prudent·es. Cela implique de réduire certaines actions dans certaines régions. Néanmoins, nous continuons la reproduction de semences avec la certitude qu'elles nous donnent toujours de beaux fruits et de belles semences dont nous pouvons profiter et continuer à les partager.

Cynthia Osorio  
Réseau des Gardien·nes  
de Semences de Vie  
et membre de l'Association  
Les Pieds dans la Terre

3. Dernières données de l'UNHCR en 2017.  
4. Remerciements à Marion Rajon et Jean-Billy Guihard pour la réalisation du film «Gardiens de semences de Vie - Cauca».  
5. Acosemillas: Association colombienne de Semences et Biotechnologie a sollicité des amendements sur la déclaration municipale à la Mairie de San Lorenzo, lesquelles sont en train de se discuter.

## NICARAGUA

# Une crise dans l'attente de réponses politiques

**Même si la violence qui s'est déchaînée dans la dernière quinzaine d'avril au Nicaragua s'est restreinte de manière significative au cours de ces dernières semaines, la crise politique qui affecte ce pays d'Amérique centrale n'a pas trouvé d'issue. Il est urgent de voir se profiler des avancées, et à court terme, avec la participation de tous les secteurs concernés, dans le but de trouver un chemin de consensus durable.**

C'est du moins la conviction d'un groupe constitué de nombreuses associations actives depuis 40 ans dans la solidarité avec le peuple nicaraguayen. Le mouvement suisse de solidarité réitère sa conviction quant à la nécessité de trouver une solution politique à la crise. Une

solution de nature à éviter tout risque d'escalade aboutissant à une guerre civile et qui puisse écarter toute tentation assassine d'intervention militaire étrangère.

La fracture nationale et les polarisations sociales qui découlent des événements qui ont éclaté dès le 18



Photo Ute Mueller, Un travail de fourmi, 2016

avril 2018 sont une triste et lamentable réalité. La douleur causée par la mort de plus de 200 personnes, de l'opposition ou du côté sandiniste – certaines sources mentionnent 300 assassinats voire plus – et les quelques centaines de blessés des deux camps, ainsi que des détenus, pèse très lourdement sur l'actualité politique. Ceci a des conséquences désastreuses pour l'économie nationale – en croissance constante jusqu'en avril 2018 – qui portent directement atteinte aux conditions de vie de l'ensemble de la société nicaraguayenne, en particulier les secteurs les plus défavorisés qui ont subi la destruction de dizaines de milliers de postes de travail.

Ce traumatisme profond ne pourra être absorbé à l'échelle du pays qu'à travers un espace de partage de parole entre les représentantes de tous les secteurs impliqués.

(...) En tant que mouvement de solidarité, il nous appartient d'exprimer notre position (...) sur la nécessité d'un espace d'échanges politiques concerté comme antidote principal pour s'opposer de façon stratégique à la montée de la violence. Il nous revient également, comme mouvement solidaire, de requérir des autorités nicaraguayennes d'adopter des mesures pour faire toute la lumière sur les causes des décès et des blessés survenus lors de la crise. D'insister sur de nécessaires enquêtes judiciaires impartiales concernant tous les cas de violence connus. Et des verdicts équitables pour tous les accusés, qu'ils se revendiquent de l'opposition ou du gouvernement, y compris les groupes proches des forces gouvernementales. Toutes les citoyennes et les citoyens doivent être égaux devant la loi, indépendamment de leurs positions politiques.

C'est à nous également, mouvement de solidarité, d'interpeller l'Etat et le gouvernement du Nicaragua, (...) c'est à nous d'intercéder pour tourner le dos à la tentation de déclencher une large politique de représailles consistant à militariser davantage le pays et à criminaliser systématiquement les acteurs sociaux de l'opposition. Toute réponse à des actes de violence doit être conduite dans le strict cadre de la loi. Les manifestations pacifiques et les différences d'opinion doivent être garanties. Le maintien de l'ordre public doit être de la seule responsabilité des forces de police dûment identifiées.

En demandant cela, nous sommes également conscient·es que certains secteurs de l'opposition ont recouru à des méthodes violentes (barrages routiers armés, assassinat de policiers et de militant·es sandinistes, destruction et pillage d'édifices ou de biens publics, in-

condie de moyens de transport). Ces pratiques criminelles ont provoqué, au moment le plus fort de la crise, une situation dramatique d'insécurité dans plusieurs régions du pays. (...) Nous ne pouvons accepter ni approuver cette stratégie du chaos et pouvant entraîner un coup d'Etat défiant l'ordre constitutionnel du pays.

Nous insistons, de notre point de vue, et en fonction des multiples informations et témoignages de nos partenaires et ami·es proches au Nicaragua, sur le fait que la crise ne pourra se dissiper par un surcroît de répression, de représailles et de persécutions envers ceux et celles qui pensent différemment. Seul un rapprochement politique fait de consensus, de justice et de réparation envers les victimes re-

çues dénouera la crise qui perdure.

(...) Nous réitérons notre position: comme actrices et acteurs principaux de la solidarité suisse avec le Nicaragua, nous sommes décidées à continuer notre soutien, plus que jamais nécessaire, à nos partenaires organisés sur place dans le pays, ainsi qu'au peuple sandiniste. (...)

Berne, 1er octobre 2018

Organisations signataires:  
Association Nicaragua-El Salvador de Genève; AMCA (Associazione per l'Aiuto medico al Centro America); Association Maurice Demierre; E-CHANGER; Groupe Nicaragua Jumelage Delémont-La Trinidad; Jumelage Bienne-San Marcos; Solidarité avec le Nicaragua de Zürich; Zentralamerika Sekretariat (ZAS) et personnes solidaires de Aigle, Berne, Fribourg, Lausanne et d'autres villes de Suisse.

## Lettre de lecteur

**Concernant l'article «Soulèvement au Nicaragua» de Laurent Levard, Archipel d'octobre 2018, voici des extraits d'une réaction en 6 points:**

J'habite depuis 39 ans au Costa Rica et je suis à l'origine de plusieurs initiatives sociales et écologiques dans ce pays. Pratiquement tous les ans, je passe quelques semaines au Nicaragua. Mes ami·es et moi avons suivi de très près les événements des sept derniers mois au Nicaragua et nous avons mené des longues discussions avec des Nicaraguayen·es qui, depuis juin, sont avec nous au Costa Rica. L'article du numéro d'Archipel d'octobre de Laurent Levard me paraît très polémique et en partie faux.

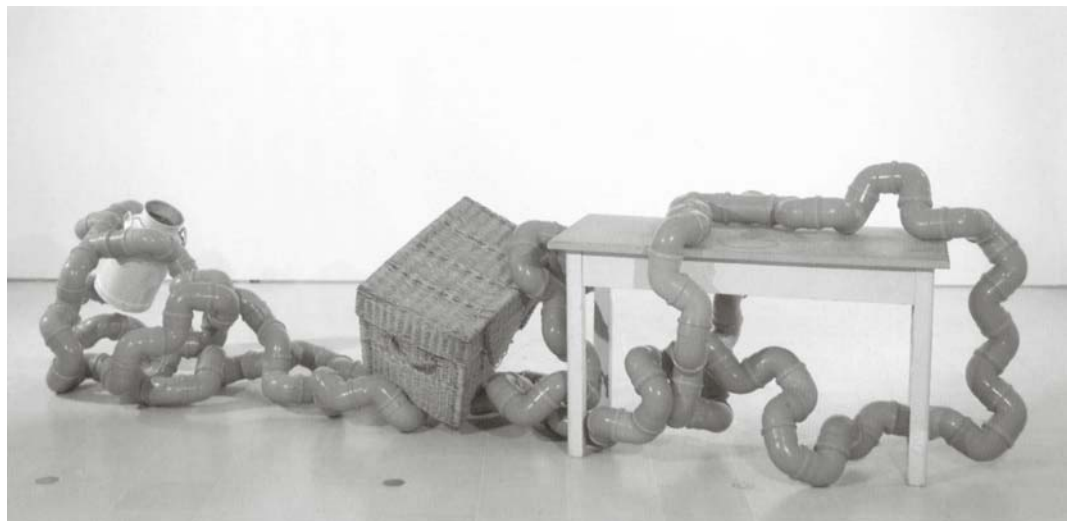
1. Les contestataires n'ont pas du tout agi pacifiquement comme il nous le fait croire. Nos ami·es du Nicaragua sont des artistes de cirque et des étudiant·es de Managua, Estelí et Granada. Ils nous ont raconté que les opposant·es sur les

barricades ont eu une attitude très agressive et menaçante envers elleux: «*Soit vous êtes avec nous, soit vous ne vous faites pas voir dans la rue*». D'autres sont allés plus loin. Quand illes identifiaient des individus du Front Sandiniste, illes arrachaient leurs vêtements, leur mettaient de la peinture sur tout le corps et les maltrahaient. Il ne s'agissait pas de manifestations pacifiques comme les journaux veulent nous le faire croire. Ces opposant·es étaient aussi armés des fameux «morteros», des armes létales que la presse internationale a montré mille fois en première page sur ses reportages. De plus, l'utilisation de jeunes du «lumpen prolétariat» qui se sont attaqués aux supermarchés les premiers jours est typique d'une stratégie de provocation de situations

chaotiques afin de préparer le terrain pour le grand capital mafieux international. Un de nos amis nous a expliqué que, durant son déplacement de Managua à la frontière costaricaine, il a dû prendre des taxis pour aller de barricade en barricade. Chaque fois, le chauffeur a dû payer une taxe pour passer. Quand il a refusé, ils ont enlevé de force du gasoil du véhicule. Ce sont les méthodes que les Maras au Salvador et la mafia de la drogue au Guatemala et au Honduras utilisent depuis des années pour terroriser des régions entières. Le Nicaragua est le seul pays en Amérique centrale qui a échappé jusqu'à maintenant à cette menace. Le gouvernement n'a pas permis que ces groupes s'installent.

2. Le deuxième point incorrect est le constat que la répression a créé une vague de 23.000 réfugiés qui ont cherché refuge au Costa Rica. Quand ces données circulaient début août dans plusieurs journaux, le gouvernement du Costa Rica a apporté une correction (même le très conservateur journal «La Nación» l'a publié): des 23.000 soi-disant réfugiés, 19.000 étaient des migrant·es vivant illégalement depuis plusieurs années au Costa Rica. Illes n'étaient plus au Nicaragua durant les mois de turbulence. Ils ont uniquement utilisé cette opportunité pour avoir un statut légal au Costa Rica.

3. Guillermo Perez Molina a écrit une analyse très intéressante sur les raisons de la crise d'avril au Nicaragua. Il voit cette crise comme une partie du projet de reprise en main conservatrice en Amérique centrale et aux Caraïbes, très similaire au «macrisme» en Argentine et aux manipulations juridiques qui ont provoqué un changement de régime au Brésil. L'«Alliance civile pour la Justice et la Démocratie» (ACJD) au Nicaragua est une coalition de différentes forces de droite, des entrepreneurs, intellectuels, politiciens, acteurs de la société



Tony Cragg, *St. George et le Dragon*, 1984

civile et des partis de l'église catholique conservatrice. Concernant également les étudiant·es, il est très clair qu'il s'agit d'une offensive extrêmement conservatrice, par le fait qu'une délégation de ces étudiant·es s'est présentée dans les premiers jours aux bureaux des conseillers très réactionnaires de Donald Trump, Marcos Rubio et Ted Cruz à Washington et aussi aux bureaux de la direction du parti ARENA (extrême droite) au Salvador.

4. Laurent Levard ne mentionne pas du tout la manipulation de la liste des morts, stratégie déjà utilisée dans le cas du Venezuela. Du Venezuela, nous avons appris entre-temps que la plupart des victimes ont été causées par l'opposition. Dans le cas du Nicaragua, les investigations sont toujours en cours, mais on sait déjà que les chiffres sont manipulés.

5. Généralement, les analyses en Europe ne prennent pas en compte le rôle du «Front Sandiniste» au Nicaragua. Le Front est toujours la force politique la plus importante dans le pays. L'intention de «changement de régime» n'a pas réussi parce que cette organisation dispose de grandes réserves qu'ils

ont mobilisées peu à peu. Dans les régions et les villes, ils sont toujours bien enracinés. Pendant nos séjours avec notre cirque au Nicaragua, c'est partout le «Frente» qui organise nos performances. De la même manière, les programmes de solidarité ou de jumelage international au niveau communal se sont poursuivis à travers le «Frente». Nous pouvons certainement penser là que la destruction de ces liens qui durent déjà depuis des décennies ont été une cible de la reprise en main conservatrice.

6. J'ai l'impression que l'intention de déstabilisation a eu lieu dans un moment où le Nicaragua avait les meilleurs résultats dans notre région: une croissance économique sensationnelle, une avancée très forte dans le secteur du tourisme et le développement de la structuration des entreprises qui se composent à 70 % de petites et moyennes coopératives et collectifs organisés, ainsi qu'une politique internationale qui a très conséquemment donné son appui aux forces progressistes anti-impérialistes en Amérique latine (Venezuela-Nicaragua-Cuba).

Roland Spendlingwimmer,  
Costa Rica, le 26 octobre 2018

terventions menées pour «*lutter contre les réseaux de traite d'êtres humains*»<sup>4</sup>.

En contrepartie, une politique dite d'intégration a été mise en place. Celle-ci se limite à des engagements sans réelles actions concrètes et exclut par ailleurs tout un pan de la population étrangère: les personnes étrangères en situation administrative régulière en application du droit commun et celles qui n'ont pas pu régulariser leur situation administrative, que ce soit par le biais des deux opérations de régularisation menées en 2014 et 2017 ou dans le cadre de la procédure de droit commun, qui reste difficilement accessible.

Pour celles et ceux qui ont eu la chance d'obtenir une régularisation lors de ces deux périodes de large ouverture au droit au séjour, il faut signaler que les obstacles au renouvellement sont nombreux, voire parfois insurmontables.

### Arrestations et déplacements massifs

Entre juillet et début septembre 2018, 6500 personnes ont été arrêtées et déplacées de force vers des villes plus au Sud. Ces événements, relatés dans le livre d'Emmanuel Mbolela *Réfugié, une odyssée africaine* (Editions Libertalia), nous rappellent que cette pratique n'a jamais cessé. Cependant, le nombre de personnes légalement protégées ciblées par cette nouvelle vague répressive n'a jamais été aussi important que depuis 2013.

Ces opérations ont aussi visé un nombre important de mineur·es, de femmes enceintes et d'enfants en bas âges arrêté·es sans prise en compte de leur situation et des garanties prévues par la loi. Ce fait n'est pas nouveau, mais marquant par le nombre et les violences auxquelles illes ont dû faire face au cours de ces opérations. Un mineur de nationalité malienne ainsi qu'un jeune Gambien à qui il était menotté sont d'ailleurs morts lors d'un déplacement forcé de Tanger vers une ville plus au Sud.

D'après les témoignages, les personnes ont toutes été fichées à l'aide de prises d'empreintes systématiques; il a même été demandé aux mineur·es non accompagnés de donner les noms de leurs parents alors que la loi marocaine interdit toute expulsion ou reconduite à la frontière pour cette catégorie de migrant·es.

Les témoignages recueillis par le GADEM traitent majoritairement des arrestations dans la ville de Tanger au cours du mois d'août, suite à la tentative de passage du 26 juillet 2018, qui a marqué le début d'une intensification des opérations. D'autres organisations ont interpellé l'opinion publique sur des arrestations dans d'autres vil-

les, notamment Nador, Oujda et ses alentours, ainsi que Tétouan. D'ailleurs, la ville de Tétouan semble s'être vidée depuis le début des événements de cet été, selon l'association Mains Solidaires dont les propos du président ont été repris dans le journal marocain francophone, *Libération*, le 20 août 2018: «*Ils se sont volatilisés du jour au lendemain. On ne voit personne même au niveau du bureau de notre association[...] En fait, ils ont eu peur notamment après les arrestations opérées dans les quartiers de la ville. Où sont-ils passés? Personne ne le sait*». Les villes de Nador et de Oujda ont également été le théâtre de «refoulements» vers le «no man's land» que constitue la frontière maroco-algérienne, des faits dénoncés par des militant·es et des organisations de la société civile sur place.

Il est légitime de se demander dans quel cadre ces opérations ont été menées pour tenter de comprendre la folie qui s'est emparée des forces de l'ordre marocaines. Les informations collectées démontrent qu'aucune procédure n'a été respectée, ces opérations n'entrent dans aucun cadre légal. La procédure judiciaire réclame des infractions et un juge d'instruction, l'administrative exige un cadre juridique très précis qui n'a rien à voir avec la violence des faits et une procédure d'éloignement doit être notifiée. Aucun des témoins n'en a vu la couleur. Ces arrestations peuvent être qualifiées de discriminatoires étant donné qu'elles ciblent uniquement les personnes non ressortissantes marocaines noires indépendamment de leur situation juridique, sans justification ni fondement. Force est de constater qu'il n'y avait pas de cadre, mis à part celui de la politique d'éloignement exigée par les pays européens. Mais nous y reviendrons.

Certains témoins se sont faits arrêter plusieurs fois de suite par des policiers en tenue ou en civil, cagoulés, casqués ou masqués. Ce sont des hommes robustes, violents, qui n'ont pas peur de détruire et de voler effets et biens personnels tels que les téléphones portables, les documents administratifs (passeports,...).

Les personnes arrêtées ont, pour la plupart, été surprises dans leur sommeil et ont dû tout quitter sans même fermer la porte de leur domicile, parfois en sous-vêtements: «*Le 7 août, les policiers ont cassé notre porte [...]. On était deux personnes [...]. J'ai tout laissé dans la chambre, j'avais la wifi et 4000 dirhams que j'ai laissés. J'ai juste attrapé mon sac. Il m'ont jeté dehors. C'était 4h environ.*» (Témoignage de T., mineur, Guinée Conakry, recueilli le 5/09/2018 à

## MAROC / MIGRATIONS

# Coûts et blessure

**Le titre est l'intitulé d'un rapport du GADEM (Groupe Antiraciste d'accompagnement et de Défense des Etrangers et Migrants) – que vous pouvez trouver dans son intégralité sur le site du GADEM<sup>1</sup>, de la Cimade<sup>2</sup>, de Migreurop<sup>3</sup>... – concernant les opérations menées par les forces de l'ordre dans le nord du Maroc, entre juillet et septembre 2018, à partir d'un travail de terrain réalisé principalement à Rabat, Casablanca et Tanger.**

Ce rapport a permis de rassembler 45 témoignages de personnes directement concernées (11 femmes, 19 hommes et 15 mineurs). Il est aussi le fruit de contributions d'organisations de la société civile et de partenaires du GADEM. Il tente de replacer ces éléments dans leur contexte politique national et supranational, offrant une grille de compréhension et d'analyse des motivations et des implications de telles pratiques dans un cadre de coopération avec l'Espagne et l'Union européenne.

Depuis juin 2018, des opérations des forces de l'ordre sont régulièrement menées dans le nord du Maroc, principalement aux abords des enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, à Tanger, Tétouan, Nador, Oujda et à leurs alentours. Le

but de ces opérations est clair: éloigner le plus loin possible des zones frontalières toutes les «personnes noires non ressortissantes marocaines». Le GADEM a fait le choix d'utiliser ce terme pour insister sur le fait que ces arrestations et déplacements forcés visent uniquement des personnes étrangères sur la base de leur couleur de peau. C'est un moyen pour le GADEM de dénoncer cette pratique discriminatoire.

Ces opérations n'ont, en soi, rien de nouveau. Le nord du Maroc a toujours fait l'objet d'une attention particulière et la nouvelle politique migratoire de 2013 n'a pas rompu avec ce type de pratiques sécuritaires et répressives. Bien au contraire, le Maroc a tenté de justifier, au travers de cette politique, les in-

Takkadoun, Rabat). «*La deuxième fois [ndlr: la personne interviewée a déjà été arrêtée en avril 2018], c'était le 10 août, ils ont cassé la porte, on était quatre dans la maison. Ils ont cassé la porte avec des matraques et avec leurs pieds. Ils ont dit de se lever vite[...]. Ils parlaient dans leur langue, ils disaient 'Yallah'.*» (Témoignage de MB., mineur, Guinée Conakry, recueilli le 6/09/2018 à Yacoub El Mansour, Rabat).

«[20 août 2018, Tanger] 2 jours avant la fête du mouton, ils sont venus à 6h du matin. Nous sommes nombreuses dans la maison. Ils ont tout cassé, il y avait des militaires qui disaient 'Yallah yallah, sortez!'» (Témoignage de M., femme enceinte, Guinée Conakry, recueilli le 11/09/2018 par téléphone).

Les personnes ainsi déplacées se retrouvent dans des lieux où elles ne connaissent personne. Les conditions sur place peuvent être très difficiles (manque d'eau et de nourriture, aucun hébergement à disposition ou précarité des lieux où dormir, risques de violences,...). Certaines organisations parlent aujourd'hui d'une véritable catastrophe humanitaire. Pourtant, le gouvernement marocain avait annoncé, pour justifier ces déplacements plus au Sud, qu'ils s'effectuaient «*vers des villes où les conditions de vie sont meilleures*» et dans lesquelles l'intégration serait plus facile. Les personnes interviewées ne sont pas restées et très rapidement, elles ont essayé de remonter vers Tanger.

## Une stratégie d'organisation des expulsions

Les moyens mobilisés pour mener à bien ces arrestations ont montré une capacité impressionnante d'organisation dans la pratique d'arrestations collectives.

La Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA), adoptée le 18 décembre 2014, ne parle à aucun moment des mesures d'éloignement (expulsion et reconduite à la frontière). En pratique, jusqu'à ce jour, le Maroc n'y recourait pas ou peu pour les personnes étrangères en situation administrative irrégulière, bien que des groupes aient été renvoyés dans leur pays d'origine, notamment en septembre 2014. Même si le porte-parole du gouvernement, Mustapha Khalifi, ministre délégué auprès du chef du gouvernement chargé des relations avec le parlement et la société civile, a précisé, dans une déclaration le 30 août 2018, qu'il n'y avait pas eu d'expulsion, mais uniquement des déplacements de personnes sur le territoire marocain, d'autres sources officielles ont pu faire des déclarations allant dans le sens des allégations de renvoi dans les pays d'origine. Des représentant·es d'ambassades d'Afrique de l'Ouest et centrale accréditées au Maroc ont été invitées afin de leur expliquer les dessous des opérations des forces de l'ordre en cours. Le but de cette réunion était également d'organiser les retours dans leur pays d'origine d'environ 1500 «*migrant·es subsaharien·es irrégulier·es, et ne disposant pas de document d'identité pour la plupart*». Cette opération se ferait en coordination avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui aurait été également conviée à cette réunion. «*Les Subsaharien·es en question vont être renvoyé·es chez eux pour les soustraire aux activités criminelles des réseaux mafieux de traite humaine qui ont focalisé leur trafic sur le Maroc après la fermeture des frontières libyennes donnant accès sur les côtes italiennes*». EFE, l'agence de presse espagnole, rapporte qu'«*une autre source gouvernementale ne cache pas que le plan serait de les renvoyer à leur pays respectif. A cette fin, chaque ambassade d'Afrique au Maroc a désigné un coordinateur qui sera chargé d'identifier ses ressortissant·es et de préparer ainsi les opérations de rapatriement*». Une commission aurait été mise en place à cet effet. Les ambassades ont donc consenti à pleinement collaborer et participer au processus.

Le rapport du GADEM met en lumière la distinction de taille existant entre une personne étrangère qui décide de rentrer dans son pays

d'origine pour des raisons personnelles, indépendamment de sa situation administrative, et une personne renvoyée chez elle «*pour [la] soustraire aux activités criminelles des réseaux mafieux*» et en raison de son séjour irrégulier sur le territoire marocain. La notion de consentement fait toute la différence entre l'expulsion et le retour volontaire.

## La frontière marocaine de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, dans un avis daté de 2010, invitait les Etats membres de l'Union européenne

«*à veiller à ce que les programmes de retours volontaires assistés soient réellement volontaires, que le consentement des candidat·es au retour n'ait pas été obtenu sous la pression ou par chantage et que ces derniers aient affaire à des interlocuteurs indépendants et impartiaux pendant la préparation du retour, afin de pouvoir se déterminer librement et en connaissance de cause*». Le contexte plus général maroco-hispano-européen ne peut être occulté pour comprendre tous les enjeux politiques et diplomatiques d'une course au pouvoir, aux financements et à l'armement «*anti-migrant·es*» qui a commencé depuis bien plus longtemps, et dont les personnes en migration sont les premières victimes. En effet, le Maroc a toujours su jouer de sa position géographique et de la présence sur son territoire de personnes en migration, originaires notamment d'Afrique de l'Ouest et centrale, pour mener à bien ses négociations avec l'Union européenne et ses Etats membres, notamment l'Espagne. Cette position a été encore renforcée depuis que l'Espagne a été déclarée principale porte d'entrée des personnes migrantes sur le territoire européen. Le Maroc mène ainsi un jeu, alternant coopération et résistance, afin d'obtenir un plus grand soutien financier de ses partenaires européens, que ce soit dans le domaine des migrations, et plus largement pour le développement économique et social du Royaume. Aujourd'hui, à travers son partenariat avec l'Espagne, et dans le cadre de négociations multilatérales, comme l'accord sur la pêche signé avec l'Union européenne, le Maroc parvient à plaider sa cause auprès des instances européennes, et est revenu au cœur



Photo Ute Mueller, sans-titre, 2015

des échanges et des discussions menés au niveau de la Commission et du Conseil européens. Les différentes déclarations et positionnements affirmés du Maroc tout au long du mois d'août et au début du mois de septembre 2018, montrent clairement que sa position est assumée et que les opérations violentes menées, hors tout cadre juridique, sur son territoire pendant l'été, sont le fruit d'une décision souveraine bien réfléchie.

## Des voix s'élèvent

Il existe des initiatives pour se défendre et s'entraider et dénoncer ces politiques inhumaines. De plus en plus nombreuses sont les organisations de réfugié·es, exilé·es subsaharien·es qui luttent et s'organisent, aujourd'hui pour défendre leurs droits et se protéger. Nous vous en parlons régulièrement dans ce journal et l'ARCOM (Association des Réfugiés CONgolais au Maroc), initiatrice des foyers d'accueil Baobab pour les femmes subsahariennes en situation de précarité, soutenue par Afrique-Europe-Interact et le Forum Civique Européen a organisé les 1 et 2 décembre derniers une conférence intitulée «*La parole aux migrant·es*». Cette conférence est une occasion d'accorder la parole à toutes les personnes révoltées et qui s'associent aux migrant·es pour faire entendre leurs voix. Nous vous en ferons un rapport détaillé dans l'Archipel du mois de janvier.

Camille Dutoit  
Membre du FCE

## ABONNEMENT

Je souhaite continuer à recevoir Archipel, et m'abonne pour la somme de 40 euros / 60 Frs

Je peux diffuser Archipel autour de moi et commande ....N°, à régler après la vente

Je souhaite que vous envoyiez à l'essai 3 N° d'Archipel aux personnes dont je vous joins l'adresse

Nom: .....

Adresse: .....

Pays: .....

Profession/Organisation: .....

Téléphone: .....

Mail: .....

Par chèque ou mandat postal

Pour la Suisse:

Forum Civique Européen,

PC 40-8523-5

St Johannis-Vorstadt 13,

CH-4001 Basel. Libellé: Archipel

Pour les autres pays:

FCE, le Pigeonnier,

F-04300, Limans

1. www.gadem-asso.org

2. www.lacimade.org

3. www.migreurop.org

4. voir sur <https://telquel.ma/2018/09/07/>

l'article «*Mustapha El Khalfi: Le Maroc refuse d'être le gendarme de l'immigration clandestine*».